MAIRIE DE PRUNIERES

Les plantas – 4 Place de la Mairie
05230 PRUNIERES
Téléphone : 04.92.50.65.89
Email : contact@prunieres.fr
Web : www.prunieres.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 juin 2025

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le mercredi 9 avril 2025 à 18 h 00 dans la salle du Conseil.
Monsieur le Maire ouvre la séance.
Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Absents ou excusés : Michel de RANCOURT a donné pouvoir à Pierre DOUSSOT

Madame Elisabeth MEYNET est désignée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal.
Le procès-verbal du 9 avril 2025 est approuvé.

A- ORDRE DU JOUR :

1°) Subventions 2025 aux associations

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues par diverses associations.

Nom de l'association	Nature de la demande/ Action de l'association	Montant total de la subvention votée
Comité des fêtes Prunières	Fonctionnement (300 €). Investissement : équipements par l'achat de livres et animations de la bibliothèque « Au fil des mots » (300 €) et animations communales, Prun'Café (300 €)	900,00 €
Aventure musicale (Prunières) –	Soutenir l'action de pratique, diffusion, promotion de la musique contemporaine- participer aux animations communales (300 €)	300,00 €
Prunières Sport Loisirs	Fonctionnement (300 €) et Investissement : animation fête votive les 2 et 3 août 2025 (400 €)	700,00 €
ACCA Diane de Rambert	Fonctionnement (300 €)	300,00 €+ 300,00 € pour la subvention non versée en 2024
Au Ptit Four des Gourres-	Fonctionnement (300 €) et Investissement : évènement de la fête des Gourres 5 juillet 2025 (300 €)	600,00 €
Sport Culture fête toupinoise	Fonctionnement (300 €) et Investissement : évènements : 5 marchés nocturnes (600 €)	900,00 €
ADMR Chorges La Bâtie-Neuve	En plus des missions statutaires, Opération bénévole-visiteurs Développer dispositifs d'information et communication des activités Partenariats avec le tissu associatif local	500,00 €
Ski Club Réallon	Fonctionnement : Recruter un nouvel entraîneur pour la section Club, Acquisition matériel sécurité, Renouveler la Bourse aux skis, Permettre obtention test technique aux jeunes, Ouvrir entraînement pour le sport adapté, Trouver un nouveau local sur la station	300,00 €
Agriavance	Evènement : Foire agricole 17 mai 2025	150,00 €
Les Restaurants du cœur (relais Hautes-Alpes, Gap)	Aide alimentaire et aide aux personnes – subvention libre	Rejetée
MFR Ventavon (Maison familiale rurale)	Fonctionnement du centre de formation en alternance en voie scolaire ou en apprentissage pour l'insertion professionnelle	Rejetée

	des jeunes dans les secteurs du paysagisme, de la vente et la petite enfance- subvention libre	
Refuge One love	Aider les animaux en détresse en leur offrant un lieu d'accueil sécurisé et les soins dont ils ont besoin. Sortir les chatons de la rue et leur trouver une famille. •Organiser des campagnes de stérilisation de chats errants en accord avec les communes pour éviter leur prolifération et les désagréments engendrés. Régler les frais vétérinaires (500 €)	Rejetée
Ligue contre le cancer	Accompagnement, information des malades et leurs proches, financement de la recherche (200 €)	Rejetée
Solidarités paysans (Sisteron)	Accompagnement technique, juridique et social des paysans face aux crises économiques. Subvention libre	Rejetée
Secours catholique	Accueil personnes en difficulté, aide alimentaire, aide à la mobilité, accompagnement aux démarches administratives (500 €	Rejetée
Secours populaire français (comité d'Embrun)	Fonctionnement : accompagnement et soutien aux familles démunies de la Communauté de communes Serre-Ponçon et de familles ukrainiennes (500 €)	Rejetée
Association Sportive Jean Cluzel	Développer la pratique sportive pour les jeunes en situation de handicap accueillis au Centre	250,00 €

Il est rappelé que les subventions pour les animations ne sont versées que sur production de justificatifs liés à la réalisation des évènements.

La délibération est votée à l'unanimité.

2°) <u>Adhésion au Cerpam</u>

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil d'une nouvelle demande d'adhésion adressée à la Commune par l'association CERPAM « Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée » https://cerpam.com/

L'association accompagne les communes pastorales notamment dans la réalisation de diagnostics prenant en compte les enjeux environnementaux et les usages de l'espace pâturé et dans les projets d'aménagements et d'équipements pastoraux comme par exemple pour la Cabane Fleureau. Le montant de la cotisation sollicitée pour l'année 2025 s'élève à 100,00 €.

La délibération est rejetée avec 2 Voix Contre, 2 Voix Pour, 5 abstentions.

3°) <u>Participation au fonds de solidarité logement 2025</u>

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la proposition de participation au fonds de solidarité logement pour l'année 2025. Monsieur le Maire informe que la participation communale n'est pas obligatoire pour les communes. Le montant de la participation proposée est fixé en fonction du nombre d'habitants.
Elle s'élève à 126,40 euros pour l'année 2025 soit une augmentation de moins de 1 % par rapport à 2024.

La délibération est votée avec 5 Voix Pour et 4 abstentions.

4°) <u>Maitrise d'œuvre du bâtiment Mairie et Annexes</u>

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une consultation a été réalisée afin de choisir le maitre d'œuvre du projet de rénovation du bâtiment de la mairie et de ses annexes. La commune a reçu 3 candidatures qui ont été analysées par la commission assistée de l'assistant à maitrise d'ouvrage, le bureau d'études Florès.

A l'issue de l'analyse des candidatures et offres, l'offre la plus intéressante tant techniquement qu'économiquement a été présentée par l'équipe du bureau d'architecture Padma située à Chorges et dirigée par Mme Perrine DEGUEURSE-MENY pour le montant suivant :

- Tranche ferme :

⇨ Mission de base : 43 655,00 € HT soit 52 386,00 € TTC
⇨Missions complémentaires : 10 100,00 € HT soit 12 120,00 € TTC
Total de la tranche ferme : 53 755,00 € HT soit 64 506,00 € TTC.

- Tranche optionnelle n°1 (Préau couvert) :

⇨ Mission de base : 3 668,00 € HT soit 4 401,60 € TTC
⇨Missions complémentaires : 500,00 € HT soit 600,00 € TTC
Total de la tranche optionnelle n°1 : 4 168,00 € HT soit 5 001,60 € TTC.

- Tranche optionnelle n°2 (espaces extérieurs) :
⇨ Mission de base : 3 440,00 € HT soit 4 1258,00 € TTC
⇨Missions complémentaires : 300,00 € HT soit 360,00 € TTC
Total de la tranche optionnelle n°2 : 3 740,00 € HT soit 4 448,00 € TTC.

La délibération est votée à l'unanimité.

5°) Donation à la Commune de la parcelle ZH 108 par l'indivision Jacquet

Suite au décès récent de M. Jacquet, le point est retiré.

6°) Convention avec Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes IT05 pour l'accompagnement de la Commune sur les échanges de terrains

Considérant la volonté de la commune d'acquérir des parcelles privées afin de régulariser les limites de voirie sur différents secteurs de la commune ;
Monsieur le Maire informe que la Commune a pour projet d'acquérir gratuitement des parcelles limites de la voirie dans le cadre d'échange ou de donation entre des propriétaires privés et la Commune.
Les formalités d'acquisition peuvent se faire par recours à un notaire ou par acte administratif. IT 05 peut accompagner la Commune dans la rédaction de actes administratifs dans le cadre de la convention proposée pour 3 ans et d'un montant de 384,00 € TTC par acte.

La délibération est votée à l'unanimité.

7°) Convention de partenariat avec le CAUE 05 pour accompagner la Commune dans le cadre du projet de révision du PLU et préparer la consultation du bureau d'études

Monsieur le Maire informe qu'une révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune va devoir être engagée afin de respecter l'obligation de rendre compatible le PLU au schéma de cohérence territoriale (SCOT) pour 2029. Afin de prendre en compte l'ensemble des évolutions réglementaires le CAUE propose un accompagnement sous forme de convention. La durée de la convention est de 6 mois. La prestation prévoit 7 jours de travail du CAUE 05 (hors réunion d'information) pour un montant de 2 275,00 €.
Elle prendra fin à l'issue du recrutement du candidat choisi pour réaliser la révision du PLU.

La délibération est votée à l'unanimité.

8°) RH : Prévoyance personnel

Sur information du Centre de gestion des Hautes-Alpes, il sera proposé aux collectivités d'intégrer un nouveau groupement de commandes en fin d'année. Le point est donc retiré.

9°) Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert de compétences et équipements école de musique et de la bibliothèque d'Embrun à la Communauté de communes

La Communauté de communes a, ce début d'année, intégré le pôle culturel de l'Archevêché dont font parties l'école de musique, de danse et la bibliothèque d'Embrun comme étant d'intérêt communautaire. Ce transfert de compétence entre la Ville d'Embrun et la Communauté de communes de Serre-Ponçon a fait l'objet d'un rapport afin de déterminer le coût des charges transférées. Au total, la Commune d'Embrun transfère 189 462 € de charges à la Communauté de communes qui auront un impact sur ses attributions de compensations. Dès lors que le montant du transfert des charges est approuvé par l'ensemble des communes, il n'est pas réévalué.

La délibération est votée à 2 Voix Contre – 7 Voix Pour- 0 Abstention.

B – INFORMATIONS AU CONSEIL :

1- Décisions du maire

- Aucune nouvelle décision prise sur le fondement des délégations du Conseil au Maire.

2- Plan massif Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)

Monsieur le Maire informe que le plan massif DFCI de la Communauté de communes de Serre-Ponçon a été élaboré et permet de bénéficier d'aides financières dans les projets visant à lutter contre les incendies de forêts.

Le plan identifie trois actions sur la Commune de Prunières :

- Priorité 1 à échéance 2025/2027 : implantation d'une citerne à eau de 30 m3 sur le secteur de Joubelle pour un montant prévisionnel de 60 500 € ;
- Priorité 3 à échéance 2030/2035 : Mise aux normes de la piste de Rambert (Lauguet) pour un montant prévisionnel de 58 925 € ;
- Priorité 1 à échéance 2027/2030 : création d'une desserte DFCI au Pomeyret vers la Baume pour un montant prévisionnel de 68 380 €.

Le taux de subvention que les communes pourraient escompter est de 80 %.

3- Etude de faisabilité de production photovoltaïque sur le toit de la mairie

La Communauté de communes a réalisé une étude de faisabilité sur différentes toitures de bâtiments publics du territoire intercommunal. Pour la Commune de Prunières, l'étude a porté sur la solarisation de la toiture de la Mairie. Deux scenarii ont été comparés : le 1er en revente totale de l'électricité produite, l'autre pour de l'autoconsommation. Les deux scenarii concluent à des retours sur investissement rapide. Sur les conseils de l'architecte Padma et du bureau d'études Florès, la commune a donné son accord pour intégrer le groupement de commande piloté par la Communauté de communes qui a pour objet de réaliser des études structures afin de savoir si la charpente pourrait supporter les panneaux et le coût des travaux de cette installation. Il est à noter que des aides au désamiantage et au renforcement de la toiture peuvent être obtenues dans le cas de la solarisation de la toiture. Taux d'aide : 40% à 50%, plafonnée à 40 €/m² de surface à traiter et 200 k€ par site.

4- Etude de faisabilité Réseau de chaleur

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 juillet 2022, la commune a transféré la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid à Territoire d'Energies 05 (TE05).
TE 05 a réalisé une étude de faisabilité sur la réalisation d'un réseau de chaleur sur un périmètre intégrant le bâtiment de la mairie et les appartements, la salle des fêtes, la salle des cérémonies, les copropriétés du Preyret et des Clots. Le 1er scenario étudie la réalisation d'un réseau de chaleur bois sur l'ensemble des sites soit 2 090 m² à chauffer. Le second scenario analyse la réalisation d'un réseau de chaleur sur un périmètre plus réduit de 1741 m² à chauffer soit à 100% bois, soit en mixte bois/solaire. L'étude conclut que le scenario 2 avec 100 % bois serait le plus avantageux économiquement. Pour autant, les élus notent l'incongruité du comparatif économique réalisé entre le rendement du réseau de chaleur et une consommation au fioul alors que l'ensemble des sites ciblés chauffent à l'électricité. De plus, ils s'interrogent sur la pertinence du réseau de chaleur en cas de non adhésion des copropriétés. Une prochaine réunion devrait avoir lieu sur ce dossier.

5- Dates des animations sur la Commune

Plusieurs animations sont prévues au cours de l'été. Les informations sont disponibles sur le site internet : https://www.prunieres.fr/evenements

6- Compte-rendu réunion Agence de l'eau

La secrétaire de Mairie s'est rendue ce jour à une réunion d'informations et d'échanges qui a porté sur le prochain contrat « Eau et climat » entre l'Agence de l'eau et les collectivités de Serre-Ponçon.
Le contrat « Eau et climat » permet sur une durée de 4 ans maximum d'assurer l'engagement de l'Agence de l'eau et de ses financements. Le contrat est signé par toutes les communes qui souhaitent y inscrire des actions et par la Communauté de communes qui en gère également l'animation sur le territoire. L'inscription des actions au sein du contrat permet d'obtenir de 90 % de financements (70 % Agence de l'eau, 20 % Département) voire 100 % pour les collectivités en priorité 1 dont Prunières fait partie. La télégestion des compteurs de réservoirs, vannes, sectorisation peut bénéficier de 50 % d'aides. La télégestion des compteurs particuliers comme les branchements des parties privées ou le renouvellement de compteurs n'est pas éligible.
Plusieurs prérequis doivent être respectés pour intégrer le contrat dont prioritairement :

1- Le tarif de l'eau hors redevances doit être supérieur à 1,15 € HT ;
2- Le descriptif et le montant des actions que les communes veulent intégrer au contrat doivent être transmis avant le 22 août 2025.

C – TOUR DE TABLE DES ELUS :

⇨ Monsieur Jacques BILLON-TYRARD expose les différents travaux sur la Commune et leurs problématiques dont ceux ayant concernés le mur du cimetière.
Il informe également que TE05 doit concrétiser le chiffrage du coût de l'enfouissement des lignes aériennes moyenne tension, basse tension et télécommunications qui avoisinerait les 100 000 € pour la route de Chabrières, 100 000 € pour le chemin de Pré Lafont et 200 000 € pour les Vignes.

La séance est levée à 22 h 20.

Prunières, le 8 juillet 2025
Le Secrétaire de séance
Elisabeth MEYNET

Le Maire
Le Jean-Luc VERRIER

MAIRIE DE PRUNIERES
(05230)